

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
Approbation du Budget
Primitif 2023 - VILLE

Date de la
convocation
du Conseil municipal

3 mars 2023

Service financier :
Jmb/dd/ma - 2023.021

SG-2023/03 - 02

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

31/03/2023

*Par délégation du Maire
La DGS,*

C. CORDIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUINZE du mois de MARS à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 3 mars.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M.
RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. TRAPATEAU, MM.
GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, Mmes
QUERITE, REPARAT, MM. YOUNSSI, SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. DETAMANTI à Mme BOUGRARA, Mme POMMIER à Mme MANSON,
M. CAN à M. MORIN,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme
BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20 h 50

Le conseil municipal de la ville de Vernouillet, délibérant sur le budget primitif de
l'exercice 2023 présenté par Monsieur Damien STEPHO, Maire ;

Section de Fonctionnement :

Recettes fonctionnement	ROB	AJUSTEMENTS	BP 2023
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000,00	-	250 000,00
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	102 955,00	-	102 955,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	1 788 424,00	791,00	1 787 633,00
73 - IMPOTS ET TAXES	9 888 356,00	6 926,00	9 895 282,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 884 867,00	73 271,00	6 958 138,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	143 659,00	-	143 659,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 000,00	-	1 000,00
	19 059 281,00	79 406,00	19 138 667,00

Dépenses fonctionnement	ROB	AJUSTEMENTS	BP 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 293 624,00	8 151,00	5 285 473,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 050 000,00	100 000,00	11 150 000,00
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	774 451,00	-	774 451,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 676 975,00	-	1 676 975,00
66 - CHARGES FINANCIERES	254 211,00	13 000,00	241 211,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	557,00	5 557,00
68 - DOTATIONS ET PROVISIONS	5 000,00	-	5 000,00
	19 059 261,00	79 406,00	19 138 667,00

La section de Fonctionnement du Budget Primitif 2023 pour le budget de la ville est
construite sur la base des éléments présentés lors du Rapport d'Orientation
Budgétaire, modifiés par les ajustements budgétaires tels que détaillés ci-dessus.

La section de Fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'équilibre à 19 138 667,00
€.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20230315-2023-021-FIN-BF
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Section d'Investissement :

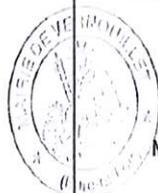
Recettes investissement	ROB	AJUSTEMENTS	BP 2023
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	774 451,00	-	774 451,00
024 - PRODUIT DES CESSIONS	450 000,00	110 000,00	560 000,00
10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	532 500,00	63 710,00	468 790,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	836 452,00	188 000,00	1 024 452,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 300 000,00	300 000,00	4 000 000,00
	6 893 403,00	65 710,00	6 827 693,00
Dépenses investissement	ROB	AJUSTEMENTS	BP 2023
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	102 955,00	-	102 955,00
10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00	-	5 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 119,00	-	10 119,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 003 400,00	10 000,00	993 400,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	938 517,00	20 000,00	958 517,00
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES	1 600 000,00	225 000,00	1 375 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 233 412,00	149 290,00	3 382 702,00
	6 893 403,00	65 710,00	6 827 693,00

La section d'Investissement du Budget Primitif 2023 pour le budget de la ville est construite sur la base des éléments présentés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, modifiés par les ajustements budgétaires tels que détaillés ci-dessus.

La section d'Investissement du Budget Primitif 2023 s'équilibre à 6 827 693,00 €.

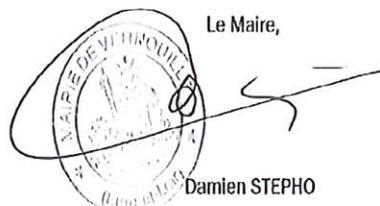
Après avoir délibéré, le conseil municipal,
APPROUVE, à l'unanimité moins 3 abstentions, le Budget Primitif 2023,
ET ONT SIGNE les membres présents,
 Pour copie certifiée conforme ;

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.